

Cour des comptes: nomination de M. Lars Heikensten

2005/0811(CNS) - 14/10/2005 - Document de base législatif

OBJECTIF : nomination d'un membre de la Cour des Comptes.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

CONTENU : L'article 247, par.3, al.1 du TCE et les dispositions correspondantes du traité CEEA prévoient que les membres de la Cour des comptes soient nommés par le Conseil, statuant à la majorité qualifiée, après consultation du Parlement européen.

C'est l'objet de la présente proposition qui entend consulter l'avis du Parlement européen sur la nomination à la fonction de membre de la Cour de compte de Monsieur **Lars HEIKENSTEN**.